

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.

20 AVR. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER
DU RWANDA

Conformément à l'état, ci-joint, concernant la paye du mois d'Avril 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants:

BENEFICIAIRES	!	MONTANT	!
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	!	25.064 ✓	!
BANQUE DE KIGALI	!	21.925 ✓	!
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	!	6.437 ✓	!
CESTRAR	!	150 ✓	!
TOTAL DES VIREMENTS	!	53.576 ✓	!

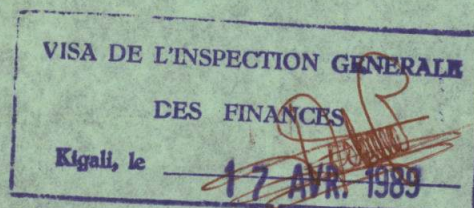
Arrêté à la présente état à la somme de: CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENT SEPTANTE SIX FRANCS RWANDAIS (53.576 FRW).

Wey
O.P. 759 du 22-4-89

Fait à Kigali, le 06/04/1989.

Le Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA J. Claire.

Mwabera



Vu pour vérification approbation

imputation à l'article 19.118.09 01.09
écrit sous poste n° 16. du 11.4.19.89
Kigali, le 17.4.19.89

La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

Mwabera

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER
DU RWANDA

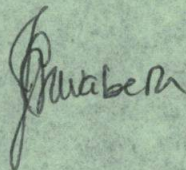
Conformément à l'état, ci-joint, concernant la paye du mois d'Avril 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants:

BENEFICIAIRES		MONTANT	
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA		25.064	
BANQUE DE KIGALI		21.925	
CAISSE SOCIALE DU RWANDA		6.437	
CESTRAR		150	
TOTAL DES VIREMENTS		53.576	

Arrêté à la présente état à la somme de: CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENT SEPTANTE SIX FRANCS RWANDAIS (53.576 FRW).

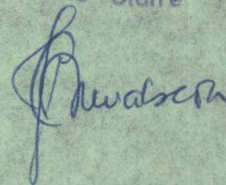
Fait à Kigali, le 06/04/1989.

Le Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA J. Claire.



Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 19.118.0901.01...
Inscrit sous poste n° 16 du 11.1.4/19.89...
Kigali, le 11.1.4/19.89...

La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION
B.P. 476 KIGALI.

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER
DU RWANDA

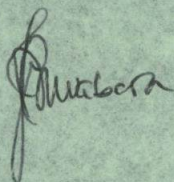
Conformément à l'état, ci-joint, concernant la paye du mois d'Avril 1989, je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants:

BENEFICIAIRES	MONTANT
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	25.064
BANQUE DE KIGALI	21.925
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	6.437
CESTRAR	150
TOTAL DES VIREMENTS	53.576

Arrêté à la présente état à la somme de: CINQUANTE TROIS MILLE CINQ CENT SEPTANTE SIX FRANCS RWANDAIS (53.576 FRW).

Fait à Kigali, le 06/04/1989.

Le Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA J. Claire.



Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 19.118.09.01.01.
Inscrit sous poste n° 16 du 11.1.4.19.89.
Kigali, le 11.4.19.89.

La Gestionnaire des Crédits
MUKAKABERA Joie-Claire

